

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord

Québec



PLAN D'ACTION 2016-2018 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord

Juin 2017

communauté

hommes

femmes

côte-nord

santé

gens

enfants

famille

sociaux

milieu

réseau

services

société

humain

région

vie

Mise en contexte :

Conformément à l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, les ministères et organismes publics qui emploient au moins 50 personnes ont l'obligation de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Aussi le 4 juin 2009, le Gouvernement du Québec se dotait d'une politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* (Québec, 2009). Cette politique est considérée comme une première au Québec. De portée intersectorielle, elle a pour but d'accroître, sur une période de dix ans, la participation sociale de l'ensemble des personnes handicapées.

Avec cette politique, les ministères et leurs réseaux, les organismes publics, les municipalités et les organismes privés ont dorénavant à leur disposition un important cadre de référence pour orienter leurs efforts à l'égard des personnes handicapées. *À part entière* leur indique les priorités qui guideront leurs actions dans l'avenir, au regard des responsabilités qui leur sont dévolues par la Loi.

Au cours de la dernière année, le Centre intégré de santé et de services sociaux a réalisé un diagnostic lui permettant d'identifier les forces et les défis qui lui sont propres dans l'objectif de produire éventuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Suite à cette démarche s'en est suivie la rédaction du plan d'action qui suit.

Portrait de l'établissement :

Le CISSS de la Côte-Nord dessert une population d'environ 95 000 personnes sur un territoire s'étendant de Tadoussac à Blanc-Sablon (près de 1 300 km de littoral) en passant par l'Île-d'Anticosti et les villes nordiques de Fermont et de Schefferville. L'établissement compte une cinquantaine d'installations et regroupe près de 3 500 employés. À elles seules, les villes de Baie-Comeau et de Sept-Îles regroupent la moitié de la population. L'autre moitié est répartie dans une trentaine de municipalités dont certaines ne sont pas reliées par la route. La population est majoritairement francophone, sauf en Basse-Côte-Nord où plus de 60 % des résidents déclarent l'anglais comme langue maternelle. Les autochtones constituent environ 15 % de la population régionale. La Côte-Nord compte huit communautés innues et une communauté naskapie à Kawawachikamach. Cette dernière communauté est desservie par le CLSC Naskapi, un établissement autonome ne faisant pas partie du CISSS de la Côte-Nord.

La mission :

Voici la mission du CISSS de la Côte-Nord selon la loi :

- Planifier, coordonner, organiser et offrir à la population de son territoire l'ensemble des services sociaux et de santé, selon les orientations et les directives ministérielles;
- Déterminer les mécanismes de coordination des services à la population;
- Garantir une planification régionale des ressources humaines;
- Réaliser le suivi et la reddition de comptes auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en fonction de ses attentes;
- Assurer la prise en charge de l'ensemble de la population de son territoire, notamment les clientèles les plus vulnérables;
- Assurer une gestion simplifiée de l'accès aux services;
- Établir les ententes, modalités et responsabilités avec les partenaires de son réseau territorial de services comme les médecins, les organismes communautaires, les entreprises d'économie sociale, les pharmacies et les autres ressources privées.

Engagement et bilan

Le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord reconnaît l'importance de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées pour bâtir une société plus inclusive. Ainsi, il s'engage à diminuer les obstacles afin de contrer l'ensemble des situations de handicap. L'établissement poursuit ses actions de mise en place de mesure d'accommodements afin que les personnes handicapées aient accès aux informations et aux documents sur son site Web.

Dans son plan d'action 2016-2018, l'établissement identifie des actions à l'intérieur des quatre axes d'intervention qui sont :

- Employabilité des personnes handicapées;
- Information, sensibilisation, accès web et aux documents;
- Approvisionnement accessible;
- Accès aux installations de l'établissement.

À chaque année, l'établissement déposera un bilan qu'il rendra public. Il réalisera aussi une révision des mesures incluses dans son plan d'action.

Groupe de travail

Les personnes suivantes ont participé à la rédaction du diagnostic organisationnel ou du plan d'action :

- Caroline Lapointe
- Steve Harrisson
- Sandra Morin
- Denis Tremblay
- Michelle Paquet
- Germain Huot.

Coordonnatrice du plan :

Nadine Lachance

Directrice des programmes en déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique.

Plan d'action 2016-2018

Orientation 1 : Employabilité des personnes handicapées

Objectif 1	Disposer d'un portrait fiable du nombre d'employés au CISSS qui présente un handicap
Action	Mettre en place un système qui permet à l'établissement de comptabiliser le nombre total d'employés ayant un handicap à l'embauche et en court d'emploi.
Résultat attendu	Avoir un seul outil de mesure. Développer un langage commun et une façon uniforme de recenser les employés ayant un handicap.
Indicateur de résultat	Dépôt d'un portrait du nombre d'employés à fréquence fixe au comité de direction. Le portrait doit être mis à jour annuellement.
Directions responsables	Direction des ressources humaines, des communications et affaires juridiques
Directions partenaires	Direction des ressources informationnelles Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique
échéancier	Décembre 2017
Objectif 2	Augmenter la représentativité des personnes handicapées au sein du personnel du CISSSCN et faciliter leur intégration.
Action	Élaboration d'une politique portant sur l'intégration en emploi des personnes handicapées.
Résultat attendu	Doter l'établissement d'une politique qui tient compte des orientations ministérielles et qui sera adaptée à la réalité régionale.
Indicateur de résultat	Dépôt de la politique au comité de direction du CISSS Côte-Nord.
Directions responsables	Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques
Directions partenaires	Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique Direction des programmes de déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique
échéancier	Mars 2018.

Orientation 2 : Information, sensibilisation, accès web et aux documents.

Objectif 1	Sensibiliser le personnel à l'égard du rôle du CISSS Côte-Nord dans l'amélioration de la participation sociale des personnes handicapées
Action	Diffuser le plan d'action 2017-2018 à l'égard des personnes handicapées à l'ensemble du personnel et aux partenaires concernés.
Résultat attendu	Que les employés du CISSS-Côte-Nord connaissent le plan d'action 2017-2018 à l'égard des personnes handicapées.
Indicateur de résultat	Le nombre de rencontres d'équipes où il a été question du plan d'action 2017-2018.
Directions responsables	L'ensemble des directions de l'établissement.
échéancier	Fin octobre 2017
Objectif 2	Assurer la promotion de l'ensemble des activités portant sur le plan d'action
Action	Poursuivre les activités de sensibilisation de population lors de la semaine québécoise des personnes handicapées et la journée internationale des personnes handicapées. Promouvoir le service d'assistance afin de répondre aux personnes handicapées qui auraient besoin d'accès à de la documentation de notre établissement.
Résultat attendu	Que les activités de sensibilisation aient une visibilité optimale. Que chaque personne ayant un handicap reçoive l'assistance nécessaire pour accéder à l'information.
Indicateur de résultat	Le nombre de reportages diffusés dans les différents médias. Le nombre de consultations des différents sites. Le nombre d'activités réalisées. Le nombre de consultations de notre service de soutien.
Directions responsables	Direction générale, services des communications.
Directions partenaires	Direction des programmes en déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et déficience physique.
échéancier	En continu

Orientation 3 : Approvisionnement accessible

Objectif 1	Se doter de balises claires en matière d'approvisionnement des biens et services pour les personnes handicapées.
Actions	Rédiger une directive interne en matière d'approvisionnement accessible. Modifier le document d'appel d'offres en ce sens. Faire connaître la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées aux directions concernées.
Résultat attendu	Le personnel connaît la loi, la directive et applique les balises prévues dans ces documents de référence.
Indicateurs de résultat	Dépôt de la directive au comité de direction. Document d'appel d'offre modifié. Répertorier le nombre de personnes à qui la directive et la loi ont été présenté.
Directions responsables	Direction des ressources financières et de la logistique
échéancier	Mars 2018
Objectif 2	Disposer d'un outil pour comptabiliser les actions réalisées en matière d'approvisionnement accessible.
Action	Mettre en place un outil qui permet à l'établissement de comptabiliser les actions réalisées.
Résultat attendu	Disposer d'un outil de mesure pour inventorier les actions.
Indicateur de résultat	Dépôt d'un portrait annuel au comité de direction.
Directions responsables	Direction des ressources financières et de la logistique
Directions partenaires	Direction des ressources informationnelles
échéancier	Mars 2018

Orientation 4 : Accessibilité des installations de l'Établissement

Objectif 1	Uniformiser la cueillette d'information sur l'accès aux différentes installations du CISSS-CN
Action	Disposer d'un outil unique qui permet d'avoir une vision juste de l'accès aux différentes installations de l'établissement.
Résultat attendu	Un outil simple pour faciliter la mesure et le suivi des aménagements qui permettent à l'établissement d'avoir des installations accessibles pour les personnes handicapées.
Indicateur de résultat	Dépôt de l'outil au comité de direction.
Directions responsables	Direction des services techniques et de l'hôtellerie.
Échéancier	Mars 2018
Objectif 2	S'assurer que l'établissement a des plans d'évacuation adapté aux personnes handicapées.
Action	Revoir les plans d'évacuation des différentes installations, afin de s'assurer d'avoir une réponse adaptée pour chaque situation.
Résultat attendu	Que les plans d'évacuation contiennent des mesures spécifiques liées à la présence de personnes handicapées dans les installations de l'établissement.
Indicateur de résultat	Le nombre de plans d'évacuation réalisés. (cible en pourcentage)
Directions responsables	Direction des services techniques et de l'hôtellerie.
échéancier	Mars 2018

Adoption et diffusion du plan d'action :

Le plan d'action a été adopté par le comité de direction le 6 juin 2017 et par le conseil d'administration du CISSS Côte-Nord en date du 14 juin 2017. La version électronique est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : www.ciass-cotenord.gouv.qc.ca

Mise en œuvre et suivi :

Un groupe de travail composé des directions concernées par le plan s'assurera de sa mise en œuvre et de son suivi. Chaque direction est responsable de l'actualisation des objectifs sous sa gouverne. Le coordonnateur s'assure que les objectifs sont atteints. Il révisé le plan d'action au besoin et s'assure de la publication d'un bilan annuel.